

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT MELUSINE 2021

L'an deux mille vingt-trois, et le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

EXCUSÉS : ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault - DELAGE Véronique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DIBON Odette

La Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de restauration du lavoir d'Etxebeheiti, composé d'un bassin, d'une fontaine et d'un bâlier, s'inscrivant dans une démarche d'ouverture du patrimoine aux publics et de sensibilisation des habitants à la sauvegarde du petit patrimoine, a fait l'objet d'une aide financière du Département au titre de l'appel à projet MELUSINE 2021 pour un montant de 10 257€.

Elle explique que conformément aux dispositions de la convention-cadre de partenariat, la commune avait jusqu'à la fin de l'année 2023 pour terminer les travaux de restauration. Ce chantier n'étant pas arrivé à son terme, elle a donc sollicité auprès du Conseil Départemental, comme stipulé à l'article 7 de ladite convention, une modification de l'article 6 – Date d'effet de la convention.

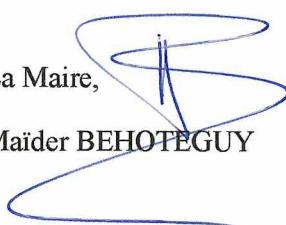
Elle propose donc à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention prorogeant d'une année supplémentaire la date d'effet, soit jusqu'au 29 novembre 2024.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre de partenariat pour l'appel à projet MELUSINE 2021 ci-annexée, prorogeant la date d'effet de ladite convention jusqu'au 29 novembre 2024, afin de permettre la réalisation des travaux de finition de restauration du lavoir d'Etxebeheiti.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY





**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR L'APPEL A PROJET MELUSINE 2021**

ANNEE 2023

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, représenté par Monsieur Jean-Jacques LASERRE, Président du Conseil départemental, habilité aux fins des présentes par délibération n° 02-014 en date du 26 novembre 2021

Adresse :

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques - 64 avenue Jean Biray - 64058 PAU CEDEX 9

Ci-après dénommé : **le Département**

Et

La Mairie de Bardos, représentée par son Maire, Madame Maïder BEHOTEGUY,

Adresse : Le Bourg – 64250 BARDOS

Ci-après dénommé : **le Maître d'ouvrage**

ARTICLE 1 : Modification de l'article 6 : date d'effet de la convention

Sur demande du maître d'ouvrage la convention cadre est prorogée d'une année supplémentaire pour la réalisation des travaux de restauration du lavoir d'Etchebeiti, conformément au délai établi par la convention de partenariat.

La date butoir d'achèvement de l'opération est reportée au 29 novembre 2024.

Les autres dispositions de la convention de partenariat restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires,

Pau, le

Pour le Département des Pyrénées-Atlantiques

Le porteur de projet